

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES

COOPÉRATIONS AGRICOLES ET INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**

AVANÇONS collectif

HARMONIE MUTUELLE ET LA PROTECTION SOCIALE DES ENTREPRISES RELEVANT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES COOPÉRATIONS AGRICOLES ET INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

Forte de son expertise sur les entreprises de votre secteur, Harmonie Mutuelle Groupe VVW vous propose les solutions recommandées par votre branche en matière de complémentaire santé.

Les partenaires sociaux ont instauré un régime obligatoire de frais de santé applicable depuis le 1^{er} Janvier 2015, à l'ensemble du personnel de la Coopération Agricole et des industries agroalimentaires entrant dans le champ d'application des conventions collectives nationales des organisations signataires de l'accord collectif du 18 novembre 2014. Ainsi, tous les salariés cadres et non cadres sont garantis quel que soit leur état de santé et dans le strict respect des dispositions de l'accord.



AVANÇONS *collectif*



C'EST VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE VIE D'ENTREPRENEUR

PROTÉGER VOTRE VIE PERSONNELLE ET CELLE DE VOTRE FAMILLE

- ▶ Des solutions de protection sociale en **santé adaptées à vos besoins et à votre profil.**
- ▶ La **téléconsultation** avec un accès à un médecin 24 h/24 et 7j/7 par visio, tchat ou téléphone.
- ▶ L'**Assurance Emprunteur** vous protège au meilleur coût dans vos projets immobiliers.

ACCOMPAGNER VOTRE VIE PROFESSIONNELLE

- ▶ **Santé du dirigeant.**
- ▶ **Aide psychologique.**

PRÉPARER VOTRE AVENIR

- ▶ Des **solutions d'épargne et retraite**, adaptées à vos besoins et votre situation.

Les avantages Harmonie Mutuelle

- ▶ Une expérience reconnue dans la mise en œuvre de la protection sociale santé au sein des entreprises.
- ▶ Un vaste réseau de proximité, un conseiller dédié qui se déplace dans votre entreprise et des services accessibles par téléphone et internet.
- ▶ Une solution compétitive répondant aux exigences de votre accord de branche.
- ▶ Un cadre de souscription social et fiscal avantageux.
- ▶ Un élément de rémunération à coût optimisé.
- ▶ Des outils innovants qui facilitent votre quotidien d'entrepreneur (gestion en ligne du contrat, DSN, télé-règlement, échanges automatisés des décomptes des indemnités journalières).
- ▶ Retrouvez toutes les informations relatives à nos offres santé et prévoyance dédiée à votre branche sur : harmonie-mutuelle.fr/ccn

+ DE SERVICES POUR VOUS ET VOS SALARIÉS

› L'assistance en inclusion et l'action sociale pour faire face aux aléas de la vie :

Pour faire face à des situations difficiles, des aides peuvent être accordées pour financer des soins coûteux (appareillages, aménagements liés au handicap...). En cas de maladie ou d'accident : aide à domicile, garde d'enfants, acheminement de médicaments etc).

Ressources Mutuelle

Assistance : 09 69 39 29 13

› Une politique de prévention pour aider vos salariés à préserver leur santé

Via internet ou nos experts, chacun peut trouver de vraies réponses, des conseils, des programmes pour vivre mieux et en meilleure santé.

› Un espace salarié personnalisé L'appli Harmonie&Moi

Vos salariés ont accès à un service en ligne qui leur permet notamment de :

- > déclarer tout changement de situation personnelle ;
- > trouver un praticien du réseau à proximité ;
- > d'accéder aux garanties du régime.

› Des réductions auprès de nos partenaires (sport, beauté, loisirs).

AVEC HARMONIE MUTUELLE, VOUS ALLEZ POUVOIR :

- › **Prévenir les risques professionnels** et favoriser l'employabilité de vos salariés.
- › **Gérer votre capital santé** et celui de vos salariés.
- › **Mieux gérer l'équilibre** vie professionnelle/vie personnelle.
- › **Piloter la prévention** au quotidien et dans la durée.



AVANÇONS *collectif*

C'EST VOUS APPORTER LES RÉPONSES POUR VOTRE ENTREPRISE

PROTÉGER VOS SALARIÉS

Une **garantie conventionnelle « régime frais de santé » compétitive** répondant aux exigences de l'accord signé par vos branches professionnelles :

- › **3 niveaux de couverture au choix** de l'établissement.
- › la possibilité de couvrir, au choix le salarié seul, ou le salarié et sa famille ;
- › **Le salarié peut compléter ses garanties de façon facultative** en optant pour un niveau supérieur et / ou en affiliant individuellement ses ayants droits ;
- › **une gestion dématérialisée** avec des remboursements rapides ;
- › des tarifs négociés auprès de notre réseau de professionnels de santé partenaires **Kalixia** en optique, audio, ostéo et dentaire ;
- › analyse de devis dentaire ;
- › **gratuité de la cotisation à partir du 3^e enfant ;**
- › **des garanties d'assistance 24h/24, 7j/7 ;**
- › une politique de prévention performante.

Un espace client entreprise pour faciliter la gestion et le suivi de votre contrat. Grâce à ce service sécurisé vous pouvez à tout moment :

- › consulter les documents du régime ;
- › télécharger les imprimés de gestion (affiliation ou radiation d'un salarié) ..

ENGAGER ET VALORISER VOS SALARIÉS

Grâce à l'**épargne salariale** et à l'**épargne retraite**, véritables leviers de fidélisation.

Et également en leur donnant accès à des **réductions auprès de nombreux partenaires** dans le secteur de la forme, de la détente et du bien-être.

FACILITER ET SÉCURISER LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE

Nous couvrons votre activité et vos biens professionnels (locaux, matériel...) avec des solutions :

- › **Multi-risques professionnelles**
- › **Garantie Homme Clé**
- › **Solution Indemnités de Fin de Carrière**

HARMONIE MUTUELLE EN CHIFFRES



+ DE

69 000

ENTREPRISES ADHÉRENTES



5

MILLIONS DE PERSONNES
PROTÉGÉES



4 950

COLLABORATEURS DONT
76 % DE FEMMES ET 24 % D'HOMMES



210

AGENCES



92 %

DES ENTREPRISES ADHÉRENTES SONT PRÊTES
À NOUS RECOMMANDER

Source : Baromètre INIT octobre 2020

N'HESITEZ PAS A CONTACTER UN CONSEILLER



En appelant sur la ligne téléphonique dédiée :

0805 50 00 19 (services et appels gratuits)



En complétant le formulaire de contact sur notre site pour être rappelé

[harmonie-mutuelle.fr/contact](https://www.harmonie-mutuelle.fr/contact)



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**

S'inscrivant au cœur du Groupe VYV, le groupe de protection sociale mutualiste et solidaire, Harmonie Mutuelle s'engage à vous protéger dans toutes les situations que vous pourriez rencontrer. Notre volonté : vous accompagner tout au long de la vie en nous positionnant comme un acteur de santé globale, avec des offres en prévention, santé, prévoyance, épargne-retraite et bien plus encore...

Rendez-vous sur [harmonie-mutuelle.fr](https://www.harmonie-mutuelle.fr) pour en savoir plus !

OCIRP Union d'institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale ; immatriculée sous le numéro Siren 788334720 - 17 rue de Marignan - CS50003 - 75008 Paris.

MUTEX - Société anonyme au capital de 37302300 €. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529219040. Siège social : 140 avenue de la République - CS30007 - 92327 Châtillon cedex

Harmonie Santé Services est assuré par Ressources Mutuelles Assistance, Union d'Assistance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 444 269 682, Numéro LEI 969500YZ86NRBOATR28 Siège social : 46 rue du Moulin - BP 62127 - 44121 Vertou Cedex.

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473, numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.